

Action sociale interministérielle (ASI)

Prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

Circulaires des 24.12.2020, 31.12.2021 et 30.12.2022

TAUX 2023

De bien faibles revalorisations au regard de l'inflation !



PRESTATIONS	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023
RESTAURATION			
Prestation repas	1,29 €	1,29 €	1,39 € **
AIDE A LA FAMILLE			
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	23,88 €	23,95 €	24,65 €
SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS			
En colonies de vacances			
enfants de moins de 13 ans	7,67 €	7,69 €	7,92 €
enfants de 13 à 18 ans	11,60 €	11,63 €	11,97 €
En centres de loisirs sans hébergement			
journée complète	5,53 €	5,55 €	5,71 €
demi-journée	2,79 €	2,80 €	2,88 €
En maisons familiales de vacances et gîtes			
séjours en pension complète	8,07 €	8,09 €	8,33 €
autre formule	7,67 €	7,69 €	7,92 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif			
forfait pour 21 jours ou plus	79,46 €	79,69 €	82,03 €
pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,78 €	3,79 €	3,90 €
Séjours linguistiques			
enfants de moins de 13 ans	7,67 €	7,69 €	7,92 €
enfants de 13 à 18 ans	11,61 €	11,64 €	11,98 €
ENFANTS HANDICAPÉS			
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)		167,54 €	172,46 €
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou en apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales			
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	21,88 €	21,94 €	22,58 €

** Ce montant est exprimé en HT. Conformément à l'article 266-1 du Code Général des Impôts, la PIM prestation repas est assujettie au taux de la TVA de 10 %